

**N° 16/2020 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CCAS A L'UDCCAS**

**Vote : A l'unanimité**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S du Haillan est membre de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale de la Gironde ;

Sur proposition de la Présidente,

**DECIDE**

**DE DONNER MANDAT** à Monsieur ROUZE Philippe, administrateur du Centre Communal d'Action Sociale du Haillan pour le représenter au sein de l'Union Départementale.

**DE LUI DONNER POUVOIR** pour voter en son nom et participer aux activités de l'U.D.C.C.A.S 33

A ce titre, Monsieur ROUZE Philippe pourra informer l'U.D.C.C.A.S. qu'il présente sa candidature pour siéger au sein des instances de l'U.D.C.C.A.S.

Pour copie Certifiée Conforme  
Le Haillan, le 22 septembre 2020  
Le Maire  
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS